

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS) et M. Karim DEROUICHE (FINOR).

ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	Note	2023		2022	
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC11 Investissements de recherche et développement		1 642 584		1 642 584	986 929
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		25 163 885	20 652 667	4 511 218	4 024 012
AC13 Fonds commercial		15 000		15 000	15 000
	AC1	26 821 469	20 652 667	6 168 802	5 025 941
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		23 799 395	20 880 314	2 919 081	3 239 347
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		1 068 058	980 084	87 974	160 754
	AC2	24 867 453	21 860 398	3 007 055	3 400 101
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions		75 142 494	21 583 550	53 558 944	55 234 797
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		16 930 705	9 722 855	7 207 850	6 539 856
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		58 211 789	11 860 695	46 351 094	48 694 941
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		375 810 688	67 595 433	308 215 255	313 575 944
AC321 Parts dans les entreprises liées		123 076 250	58 028 219	65 048 031	87 373 479
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		216 845 268	9 567 214	207 278 054	201 089 970
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		35 889 170		35 889 170	25 112 495
AC33 Autres placements financiers		397 015 514	5 857 565	391 157 949	334 275 772
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		44 793 911	5 567 501	39 226 410	40 719 882
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		222 778 350	250 000	222 528 350	204 115 050
AC334 Autres prêts		7 440 101	40 064	7 400 037	8 437 688
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		122 000 000		122 000 000	81 000 000
AC336 Autres		3 152		3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		14 476 302		14 476 302	15 048 223
	AC3	862 444 998	95 036 548	767 408 450	718 134 736
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provisions pour primes non acquises		11 392 669		11 392 669	10 521 144
AC530 Provisions pour sinistres (vie)		810 930		810 930	418 048
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		73 147 387		73 147 387	65 282 587
	AC5	85 350 986	0	85 350 986	76 221 779
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		142 829 011	62 578 613	80 250 398	74 188 751
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		11 915 413		11 915 413	9 457 238
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		108 668 508	60 159 147	48 509 361	45 231 465
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		22 245 090	2 419 466	19 825 624	19 500 048
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		58 999 779	769 813	58 229 966	54 960 760
AC63 Autres créances		3 461 497	411 327	3 050 170	5 544 472
AC631 Personnel		119 735		119 735	157 881
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		36 161		36 161	3 231 432
AC633 Débiteurs divers		3 305 601	411 327	2 894 274	2 155 159
	AC6	205 290 287	63 759 753	141 530 534	134 693 983
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		7 074 988		7 074 988	6 069 009
AC72 Charges reportées		12 661 333	0	12 661 333	11 627 588
AC721 Frais d'acquisitions reportés		12 661 333		12 661 333	11 627 588
AC73 Comptes de régularisation Actif		20 402 260	0	20 402 260	15 644 180
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		12 439 585		12 439 585	9 755 485
AC733 Autres comptes de régularisation		7 962 675		7 962 675	5 888 695
AC75 Autres		22 630		22 630	13 709
	AC7	40 161 211	0	40 161 211	33 354 486
TOTAL DE L'ACTIF		1 244 936 404	201 309 366	1 043 627 038	970 831 026

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2023	2022
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		157 974 773	152 614 590
CP4 Autres capitaux propres		27 278 180	20 138 179
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		260 252 953	247 752 769
CP6 Résultat de l'exercice		44 166 726	30 500 183
Total Capitaux propres avant affectation	CP1	304 419 679	278 252 952
PASSIF			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		3 853 870	3 793 622
		3 853 870	3 793 622
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		73 739 223	70 523 813
PA320 Provisions d'assurance vie		1 079 008	1 421 059
PA330 Provision pour sinistres (vie)		4 896 108	4 372 757
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		398 226 775	378 551 830
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		0	0
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		13 919 677	12 786 891
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		39 589 848	38 290 705
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		17 731 587	15 916 489
	PA3	549 182 226	521 863 544
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		86 234 212	77 105 005
		86 234 212	77 105 005
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		23 173 774	21 381 214
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		45 558 453	44 952 715
PA63 Autres dettes		18 819 698	11 307 318
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 972 200	3 832 920
PA632 Personnel		136 927	92 301
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		9 979 494	4 726 773
PA634 Crédoiteurs divers		4 731 077	2 655 324
	PA6	87 551 925	77 641 247
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif		12 385 126	12 174 656
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		268 953	387 201
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		12 116 173	11 787 455
PA73 Autres passifs financiers		0	0
	PA7	12 385 126	12 174 656
Total du Passif		739 207 359	692 578 074
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 043 627 038	970 831 026

RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2023

	Note	2023			2022
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées		256 338 182	-47 674 919	208 663 263	202 467 603
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-3 215 410	871 525	-2 343 885	-3 089 626
	PRNV1	253 122 772	-46 803 394	206 319 378	199 377 977
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat					
		38 522 576		38 522 576	24 980 120
	PRNV3	38 522 576	0	38 522 576	24 980 120
PRNV2 Autres produits techniques					
		134 165		134 165	196 425
	PRNV2	134 165	0	134 165	196 425
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés		-142 471 370	7 358 493	-135 112 877	-121 260 267
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-20 807 730	7 864 800	-12 942 930	-22 127 003
	CHNV1	-163 279 100	15 223 293	-148 055 807	-143 387 270
CHNV2 Variation des autres provisions techniques					
		-1 815 098		-1 815 098	48 494
	CHNV2	-1 815 098	0	-1 815 098	48 494
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes					
		-1 775 811	613 425	-1 162 386	-1 256 049
	CHNV3	-1 775 811	613 425	-1 162 386	-1 256 049
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition		-43 604 349		-43 604 349	-40 640 788
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 033 745		1 033 745	569 739
CHNV43 Frais d'administration		-26 434 024		-26 434 024	-27 725 184
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			11 879 798	11 879 798	10 463 900
	CHNV4	-69 004 628	11 879 798	-57 124 830	-57 332 333
CHNV5 Autres charges techniques					
		-717 593		-717 593	-836 535
	CHNV5	-717 593	0	-717 593	-836 535
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage					
		-192 731		-192 731	-1 176 428
	CHNV6	-192 731	0	-192 731	-1 176 428
RTNV : RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		54 994 552	-19 086 878	35 907 674	20 614 401

ETAT DE RESULTAT DE L'ASSURANCE VIE AU 31 DECEMBRE 2023

	Note	2023		2022	
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées		7 300 469	-60 538	7 239 931	6 282 779
	PRV1	7 300 469	-60 538	7 239 931	6 282 779
PRV2 Produits de placements					
		1 426 524		1 426 524	914 153
	PRV2	1 426 524	0	1 426 524	914 153
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés		-2 013 535		-2 013 535	-1 186 980
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-523 351	392 882	-130 469	1 284 913
	CHV1	-2 536 886	392 882	-2 144 004	97 933
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		342 050		342 050	447 906
CHV22 Autres provisions techniques (V*Prov.pour égalisation)		-1 106 412		-1 106 412	-1 401 923
	CHV2	-764 362	0	-764 362	-954 017
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes					
		-3 684		-3 684	0
	CHV3	-3 684	0	-3 684	0
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-713 650		-713 650	-590 048
CHV43 Frais d'administration		-426 738		-426 738	-446 925
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			9 080	9 080	11 820
	CHV4	-1 140 388	9 080	-1 131 308	-1 025 153
RTV : RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		4 281 673	341 424	4 623 097	5 315 695

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

	Note	2023	2022
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie		35 907 674	20 614 401
	RTNV	35 907 674	20 614 401
RTV Résultat technique de l'assurance vie		4 623 097	5 315 695
	RTV	4 623 097	5 315 695
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		61 915 998	49 472 743
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		5 315 853	4 738 594
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		29 057 433	1 881 268
	PRNT1	96 289 284	56 092 605
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-5 434 384	-4 904 422
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-31 874 509	-12 460 665
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-99 740	-415 974
	CHNT1	-37 408 633	-17 781 061
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		-38 522 576	-24 980 120
CHNT22 Produits des placements transférés vie		-1 426 524	-914 153
	CHNT2	-39 949 100	-25 894 273
PRNT2 Autres produits non techniques		1 006 235	593 036
	PRNT2	1 006 235	593 036
CHNT3 Autres charges non techniques		-1 811 138	-1 593 734
	CHNT3	-1 811 138	-1 593 734
Résultat provenant des activités ordinaires		58 657 419	37 346 669
CHNT4 Impôt sur le résultat		-13 142 722	-6 846 486
	CHNT4	-13 142 722	-6 846 486
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		45 514 697	30 500 183
PRNT4 Gains extraordinaires		0	0
	PRNT4	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires		-1 347 971	0
	CHNT5	-1 347 971	0
Résultat extraordinaire		-1 347 971	0
Résultat net de l'exercice		44 166 726	30 500 183
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		44 166 726	30 500 183

Etat des engagements reçus et donnés
(Exprimé en dinars)

	2023	2022
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0
Engagements de rachat de titres et d'actifs	0	0
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 820 387	1 496 449
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023

	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements : primes reçues des assurés	295 224 254	273 859 649
Encaissements : primes reçues sur acceptation	2 003 302	1 351 818
Décaissements : primes sur cessions	-29 079 191	-28 049 922
Décaissements : paiements des sinistres	-112 281 458	-108 818 779
Décaissements : paiements des sinistres sur acceptation	-3 353 652	-1 430 392
Encaissements : sinistres sur cessions	783 002	7 169 850
Décaissements : Commissions versées aux intermédiaires	-30 921 307	-28 876 218
Encaissements : Commissions reçues sur cessions	4 458 659	2 977 323
Décaissements : Commissions versées sur acceptation	-544 123	-272 925
Décaissements : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-24 890 516	-28 670 016
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	-366 582
Variation des dépôts espèces reçues des cessionnaires	1 170 950	76 297
Décaissements : Acquisition de placements financiers	-145 689 531	-138 439 299
Encaissements : Cession de placements financiers	125 747 874	132 462 773
Encaissements : Produits financiers	42 791 427	45 225 454
Décaissements : Taxes sur les assurances versées au Trésor	-30 122 213	-28 080 965
Décaissements : Impôts payés	-10 352 091	-8 495 945
Autres mouvements	-42 843 790	-19 514 239
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	42 101 596	72 107 882
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 779 417	-3 970 584
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	330 000	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-412 974 235	-376 550 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	392 500 000	327 650 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-22 923 652	-52 870 584
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Décaissements Dividendes et autres distributions	-18 171 965	-14 845 873
Encaissements provenant d'emprunts		
Décaissements remboursements d'emprunts		
Variation des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-18 171 965	-14 845 873
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	1 005 979	4 391 425
Trésorerie de début d'exercice	6 069 009	1 677 584
Trésorerie de fin d'exercice	7 074 988	6 069 009

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 - Tunis
- Date de création : 1969
- Activité : Assurance et réassurance toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Soixante-quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0000301L
- Matricule fiscal : 0000301LAM000
- Effectif au 31/12/2023 :

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres	217
Employés	48
Personnel contractuel	63

II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2023 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

❖ Postes du bilan

➤ 3.1 - Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

➤ 3.2 - Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Actifs corporels	Taux
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel informatique	33,33%
Logiciels	33,33%

➤ 3.3 – Placements

▪ 3.3.1 - Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Elément	Taux
Terrain	Non Amortissable
Immeubles d'exploitation	5%
Immeuble hors exploitation	5%

▪ 3.3.2 - Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

▪ 3.3.3 - Autres placements

- Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Catégorie	Valeur d'inventaire
Actions cotées	Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM (SICAV ; FCP)	Valeur liquidative du 31 décembre

- Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

➤ 3.4 – Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

▪ 3.4.1 - Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

▪ 3.4.2 - Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

▪ 3.4.3 - Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

➤ 3.5 - Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

▪ 3.5.1 - Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

▪ 3.5.2 - Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

➤ 3.6 - Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

➤ 3.7 - Provisions techniques

▪ 3.7.1 - Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

▪ 3.7.2 - Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfiques, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

▪ 3.7.3 - Provision pour sinistres

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

▪ 3.7.4 - Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfiques et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

▪ 3.7.5 - Provision pour égalisation et équilibrage

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

▪ 3.7.6 - Autres provisions techniques

- Provision mathématique des rentes

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente

- **Provision pour risques en cours**

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

❖ **Poste des états de résultat**

➤ **Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

➤ **Les charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

❖ **Exemption à la présentation des états financiers consolidés**

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

❖ **Contrôle interne**

Le Plan Annuel d'Audit Interne établi pour l'année 2023 est fondé sur une approche basée sur les risques en cohérence avec les priorités et les objectifs arrêtés par la Direction Générale et le Comité

Permanent d'Audit. Ce plan annuel comporte 4 missions entamées en 2022 et reconduites en 2023, 3 nouvelles missions d'audit et d'autres missions de suivi détaillées comme suit :

- L'audit du décompte des soldes des congés payés arrêtés au titre des exercices 2020-2021- 2022.
- L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme-Exercice 2023
- L'audit des Méthodes de provisionnement des dossiers contentieux Auto Corporels (PSAP & Prévisions de recours à encaisser).
- Suivi des recommandations des Commissaires Aux Comptes.
- Suivi des plans d'action des missions d'audit clôturées courant la période 2018-2023 et couvrant les domaines suivants :
 - La gestion du transfert des contrats
 - La Gestion des contrats à déclaration
 - L'audit de la fonction Inspection
 - L'audit du « Processus d'évaluation des dossiers sinistres Auto-Matériels »
 - La souscription des contrats automobile sur Assurnet
 - La Gestion des résiliations
 - La gestion de la trésorerie
 - L'audit du processus de comptabilisation en réassurance
 - La gestion des placements
 - L'audit de l'encours des prêts accordés au personnel
 - L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme - Exercices 2018/2019/2020/2021/2022
 - etc

III. Notes sur les postes du bilan

❖ Mouvements ayant affectés les éléments d'actif

➤ AC1 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2023 à **26 821 469 Dinars** contre **23 238 427 Dinars** au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvement 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
Investissement de recherche et	986 929	655 655	1 642 584	0	1 642 584
Concessions, Brevets, Licences et Marques	22 236 498	2 927 387	25 163 885	20 652 667	4 511 218
Fonds commercial	15 000	0	15 000	0	15 000
Actifs incorporels	23 238 427	3 583 042	26 821 469	20 652 667	6 168 802

➤ **AC2 : Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à **24 867 453 Dinars** contre **24 031 506 Dinars** au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvement 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
Installations techniques et machines	22 985 035	814 360	23 799 395	20 880 314	2 919 081
Autres installations outillage et mobilier	1 046 472	21 587	1 068 058	980 084	87 974
Actifs corporels d'exploitation	24 031 507	835 947	24 867 453	21 860 398	3 007 055

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
Agencements Aménagements & installations	11 402 340	9 443 157	1 959 183
Matériel de transport	1 555 384	1 092 373	463 011
Matériel Mobilier de Bureau	1 592 851	1 333 529	259 322
Matériel Informatique	10 316 878	9 991 339	325 539
Actifs corporels	24 867 453	21 860 398	3 007 055

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2023 à **862 444 998 Dinars** contre **783 180 789 Dinars** au 31/12/2022.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvement 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
Terrains et constructions d'exploitation	16 930 705	0	16 930 705	9 722 855	7 207 850
Terrains et constructions hors exploitation	58 381 626	-169 837	58 211 789	11 860 695	46 351 094
Terrains et constructions	75 312 331	-169 837	75 142 494	21 583 550	53 558 944
Placements dans les entreprises liées	117 621 801	5 454 449	123 076 250	58 028 219	65 048 031
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	212 143 424	4 701 844	216 845 268	9 567 214	207 278 054
Bons, Obligations et dépôts dans les entreprises avec lien de participation	25 112 495	10 776 675	35 889 170	0	35 889 170
Placements dans les entreprises liées et participations	354 877 720	20 932 968	375 810 688	67 595 433	308 215 255
Actions et autres titres a revenus variable	44 096 561	697 349	44 793 911	5 567 501	39 226 410
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 365 050	18 413 300	222 778 350	250 000	222 528 350
Autres prêts	8 477 752	-1 037 651	7 440 101	40 064	7 400 037
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (CAT)	81 000 000	41 000 000	122 000 000	0	122 000 000
Autres	3 152	0	3 152	0	3 152
Autres placements financiers	337 942 515	59 072 999	397 015 514	5 857 565	391 157 949
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	15 048 223	-571 921	14 476 302	0	14 476 302
Placements	783 180 789	79 264 208	862 444 998	95 036 548	767 408 450

▪ **Autres placements financiers**

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Mouvement 2023	Brut au 31/12/2023	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2023
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	13 618 639	-664 911	12 953 728	1 823 468	11 130 260
SICAV	3 315 002	5 428 410	8 743 412	170	8 743 242
FCP	21 481 010	-4 066 149	17 414 861	258 504	17 156 357
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	5 681 910	0	5 681 910	3 485 359	2 196 551
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 365 050	18 413 300	222 778 350	250 000	222 528 350
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	81 000 000	41 000 000	122 000 000	0	122 000 000
Autres prêts	8 480 904	-1 037 651	7 443 253	40 064	7 403 189
Total	337 942 515	59 072 998	397 015 514	5 857 565	391 157 949

▪ **Participations et entreprises liées**

- **Entreprises liées**

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	9 482 175	85 339 575	7 365 468	77,68%	73 860 190	47 359 237	26 500 953
CLINIQUE EL AMEN BEJA	368 121	9 939 267	1	0,00%	100	92	8
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	3 959 200	19 796 000	1	0,00%	10	9	1
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE (FG COMAR 2022/1)	3 959 200	19 796 000	228 000	5,76%	1 140 000	968 088	171 912
CLINIQUE EL AMEN GAFSA (FG COMAR 2022/1)	223 017	6 690 510	54 000	24,21%	1 620 000	1 156 194	463 806
CLINIQUE EL AMEN GAFSA_AA	223 017	6 690 510	1	0,00%	100	91	9
CLINIQUE EL AMEN LA MARSJA	49 350	3 503 850	1	0,00%	103	0	103
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 865 990	13 061 930	1	0,00%	10	9	1
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	240 996	13 254 780	805	0,33%	83 362	27 012	56 350
CLINIQUE EL AMEN TUNIS (FG COMAR 2022/1)	240 996	13 254 780	58 909	24,44%	3 240 000	0	3 240 000
COMAR CI	874 778	8 747 780 000	393 651	45,00%	16 762 264	8 326 324	8 435 940
COMAR INVEST	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155	0	134 155
GMA	9 000	189 000	1 355	15,06%	135 500	117 363	18 137
HAYETT	150 000	15 000 000	100 643	67,10%	8 100 137	0	8 100 137
HAYETT_DA_1_6	0	0	4	0,00%	77	0	77
HAYETT_DA_1_3_07	0	0	2	0,00%	125	0	125
HAYETT_DA_1_4_03	0	0	2	0,00%	114	0	114
HEAVY SA	3 005 000	30 050 000	1 800 000	59,90%	18 000 000	73 800	17 926 200
HOPITAL PRIVE EL AMEN	40 000	100 000	1	0,00%	4	0	4
Total					123 076 250	58 028 219	65 048 031

- Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2023)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2022	DOTATIONS 2023	REPRISE 2023	PROVISION 2023	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN BANK	30 264 000	151 320 000	8 667 418	28,64%	94 024 244	0	0	0	0	94 024 244
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990	0	0	0	0	24 990
AMEN FINANCE COMPANY	1 000 000	87 500 000	192 859	19,29%	16 875 163	0	0	0	0	16 875 163
AMEN INVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724	0	0	0	0	251 724
AMEN PROJECT	200 000	200 000	75 310	37,66%	42 806	0	0	0	0	42 806
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000	0	0	0	0	300 000
ENNAKL AUTOMOBILES	30 000 000	30 000 000	3 463 742	11,55%	41 382 270	479 271	332 189	0	811 460	40 570 810
FIRST PAY	100 000	10 000 000	10	0,01%	50	0	0	0	0	50
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	100 642	30,50%	1 826 751	1 194 518	0	230 671	963 847	862 904
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 861	0	0	0	0	942 861
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293	0	0	0	0	3 887 293
SNB	160 200	16 020 000	32 040	20,00%	2 900 000	0	0	0	0	2 900 000
SPCS	3 555 000	35 550 000	62 500	1,76%	625 000	0	0	0	0	625 000
STLV	100 000	10 000 000	2	0,00%	125	50	0	25	25	100
SUNAGRI SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	101 520	0	9 048	92 472	147 528
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	3 277 833	16,39%	29 854 283	7 076 622	622 788	0	7 699 410	22 154 873
TUNISIE LEASING ET FACTORING	10 800 000	54 000 000	2 147 618	19,89%	22 960 349	2 201 473	0	2 201 473	0	22 960 349
TUNISYS	150 000	1 500 000	59 843	39,90%	707 359	0	0	0	0	707 359
TOTAL					216 845 268	11 053 454	954 977	2 441 217	9 567 214	207 278 054

Au 31/12/2023, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont été réalisées aux conditions du marché.

Obligation :

Société	Brut au 31/12/2022	Entrées 2023	Sorties 2023	Brut au 31/12/2023	Produits au 31/12/2023
AMEN BANK	12 212 495	10 000 000	1 023 325	21 189 170	1 538 131
TUNISIE LEASING	6 400 000		1 700 000	4 700 000	527 429
Total	18 612 495	10 000 000	2 723 325	25 889 170	2 065 560

Certificats de dépôts :

Société	Brut au 31/12/2022	Entrées 2023	Sorties 2023	Brut au 31/12/2023	Produits au 31/12/2023
AMEN BANK	6 500 000	195 500 000	192 000 000	10 000 000	1 084 946
TUNISIE LEASING	0	14 000 000	14 000 000	0	103 261
Total	6 500 000	209 500 000	206 000 000	10 000 000	1 188 207

➤ **AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques**

▪ **Parts des réassureurs dans les primes non acquises**

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à **11 392 669 Dinars** au 31/12/2023 contre **10 521 144 Dinars** au 31/12/2022.

Branche	2023	2022	Variation
Incendie	6 145 628	5 880 018	265 610
Risques divers	3 397 643	3 232 556	165 087
Transport	1 381 013	1 408 116	-27 103
Aviation	468 385	454	467 930
	11 392 669	10 521 144	871 525

▪ **Sinistres à la charge des réassureurs**

La provision pour sinistre à payer vie et non vie s'élèvent à **73 958 317 Dinars** au 31/12/2023 contre **65 700 635 Dinars** au 31/12/2022.

Branche	2023	2022	Variation
Vie	810 930	418 048	392 882
Incendie	34 273 561	28 476 020	5 797 541
Risques divers	31 552 601	29 982 977	1 569 623
Automobile	9 111 361	6 909 948	2 201 413
Transport	3 907 892	4 714 980	-807 088
Groupes	0	0	0
Aviation	695	219 652	-218 957
Prévisions pour recours à encaisser	-5 698 723	-5 020 990	-677 732
	73 958 317	65 700 635	8 257 682

➤ **AC6 : Créances**

Le montant brut des autres créances s'élève à **205 290 287 Dinars** au 31/12/2023 contre **196 538 795 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023			2022		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-3 618 199		-3 618 199	-3 244 392		-3 244 392
Primes acquises et non émises	15 533 612		15 533 612	12 701 630		12 701 630
Autres Créances nées d'opérations directes	108 668 508	60 159 147	48 509 361	103 582 466	58 351 001	45 231 465
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	22 245 090	2 419 466	19 825 624	21 798 556	2 298 508	19 500 048
Créances nées d'opérations de Réassurance	58 999 779	769 813	58 229 966	55 730 573	769 813	54 960 760
Prêts au personnel	119 735		119 735	157 881		157 881
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	36 161		36 161	3 231 432		3 231 432
Débiteurs divers	3 305 601	411 327	2 894 274	2 580 649	425 490	2 155 159
TOTAL	205 290 287	63 759 754	141 530 534	196 538 795	61 844 812	134 693 983

+ Pour évaluer la PAA, la prévision d'annulation est le montant obtenu en sommant les estimations d'annulations obtenues à partir des cadences d'annulation de chaque exercice.

Les cadences d'annulation sont calculées à partir des moyennes des taux de cadencements historiques, des différentes années de développement.

Les estimations d'annulation seront calculées pour chaque exercice en appliquant le taux de cadencement au chiffre d'affaires.

+ Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué la méthode préconisée par le nouveau circulaire du CGA N° 01/2021 du 01/12/2021.

➤ **AC7 : Autres éléments d'actif**

Les autres éléments d'actifs s'élèvent à **40 161 211 Dinars** au 31/12/2023 contre **33 354 486 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023	2022
Avoirs en banque	6 906 103	5 845 706
CCP	163 679	219 151
Caisse	5 206	4 153
Frais d'acquisition reportés	12 661 333	11 627 588
Intérêts courus et non échus	12 439 585	9 755 484
Autres comptes de régularisation	7 962 675	5 888 695
Autres	22 630	13 709
TOTAL	40 161 211	33 354 486

❖ Mouvements ayant affectés les éléments du passif

➤ CPI : Capitaux propres

	Capital Social	Réserve Légale	Prime d'Emission	Réserve pour Fonds Social	Réserve investissement exonérée	Réserve pour toute éventualité	Autre réserve pour toute éventualité	Réserve Spécial de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2022	75 000 000	6 690 892	250 000	3 301 022	19 469 318	16 965	142 355 710	668 862	30 500 183	278 252 952
Réserve légale		809 108							-809 108	0
Réserve investissement exonérée					7 140 000				-7 140 000	0
Réserve pour toute éventualité										0
Autre réserve pour toute éventualité							4 551 076		-4 551 076	
Dividende distribués									-18 000 000	-18 000 000
Résultat 31/12/2023									44 166 726	44 166 726
Solde 31/12/2023	75 000 000	7 500 000	250 000	3 301 022	26 609 318	16 965	146 906 786	668 862	44 166 726	304 419 679

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2023 à 41 803 901 TND et se détaillent comme suit :

- Réserves pour fonds social	3 301 022
- Réserves pour toutes éventualités	16 965
- Réserves spéciales de réinvestissement	26 609 318 (*)
- Autres réserves pour toutes éventualités	11 626 596
- Prime d'émission	250 000

(*) ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

Au 31/12/2023 :

- La société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 30 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Action	Montant	%
SICOF	1 237 123	37 113 690	49,48%
PGI HOLDING	692 135	20 764 050	27,69%
AXA	384 923	11 547 690	15,40%
MUNICH RE	75 521	2 265 630	3,02%
PARENIN	72 103	2 163 090	2,88%
AUTRES	38 195	1 145 850	1,53%
Total	2 500 000	75 000 000	100,00%

➤ **PA3 : Provisions techniques**

Les provisions techniques s'élèvent à **549 182 226 Dinars** au 31/12/2023 contre **521 863 544 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023	2022	Variation
Provisions pour primes non acquises	73 739 223	70 523 813	3 215 410
Provisions pour sinistres	456 632 408	434 002 183	22 630 225
Provisions mathématiques Vie	1 079 008	1 421 059	-342 051
Autres Provisions Techniques (non-vie)	17 731 587	15 916 489	1 815 098
TOTAL	549 182 226	521 863 544	27 318 682

▪ **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent à **73 739 223 Dinars** au 31/12/2023 contre **70 523 813 Dinars** au 31/12/2022.

Branche	2023	2022	Variation
Incendie	7 635 082	7 358 322	276 760
Risques divers	15 465 768	14 049 137	1 416 631
Automobile	45 786 662	43 868 081	1 918 581
Transport	1 508 242	1 523 103	-14 861
Groupe	1 027 274	872 866	154 408
Aviation	468 659	444 806	23 853
Acceptation	1 847 536	2 407 498	-559 962
TOTAL	73 739 223	70 523 813	3 215 410

▪ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres s'élèvent à **456 632 408 Dinars** au 31/12/2023 contre **434 002 183 Dinars** au 31/12/2022.

Branche	2023	2022	Variation
Vie	4 896 108	4 372 757	523 351
Incendie	48 042 038	40 014 179	8 027 859
Risques divers	73 225 533	74 827 764	-1 602 231
Automobile	290 986 883	270 859 352	20 127 531
Transport	8 904 465	10 472 408	-1 567 943
Groupe	4 706 097	5 256 802	-550 705
Aviation	2 296	31 455	-29 159
Acceptation	10 247 102	10 855 589	-608 487
Prévisions pour recours à encaisser	-37 887 639	-33 765 719	-4 121 920
Sous-Total 1	403 122 883	382 924 587	20 198 296
Provision pour Egalisation vie	13 635 382	12 528 969	1 106 413
Provision pour Egalisation non-vie	25 446 344	25 253 614	192 730
Provision pour Equilibrage	508 122	508 122	0
Sous-Total 2	39 589 848	38 290 705	1 299 143
Provision pour PB à distribuer vie	0	0	0
Provision pour PB à distribuer non-vie	13 919 677	12 786 891	1 132 786
Sous-Total 3	13 919 677	12 786 891	1 132 786
TOTAL	456 632 408	434 002 183	22 630 225

➤ **PA6 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à **87 551 925 Dinars** au 31/12/2023 contre **77 641 247 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023	2022
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	23 173 774	21 381 214
Dettes nées d'opérations de Réassurance	45 558 453	44 952 715
Dépôts et cautionnement reçus	3 972 200	3 832 920
Personnel	136 927	92 301
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	9 979 494	4 726 773
Créditeurs divers	4 731 077	2 655 324
TOTAL	87 551 925	77 641 247

➤ **PA7 : Autres élément de passif**

Les autres éléments de passif s'élèvent à **12 385 126 Dinars** au 31/12/2023 contre **12 174 656 Dinars** au 31/12/2022.

Libellé	2023	2022
Charges à payer	10 758 033	10 112 569
Report de commissions reçues des réassureurs	268 953	387 201
Produits constatés d'avance	72 315	224 953
Autres	1 285 825	1 449 933
Autres passifs financiers	0	0
	12 385 126	12 174 656

IV. Notes sur les postes du résultat

➤ RTNV : Résultat technique non-vie

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Dommmages aux Biens	Acceptation	TOTAL
Primes acquises et acceptées	28 740 588	0	31 229 581	127 319 950	10 255 508	48 529 230	6 188 228	4 075 097	256 338 182
Variation des primes non acquises	-276 761	0	-1 416 629	-1 918 580	14 861	-154 409	-23 853	559 961	-3 215 410
Part des réassureurs dans les primes acquises	-25 321 109	0	-5 853 999	-1 543 535	-6 344 371	-2 886 299	-5 725 606	0	-47 674 919
Part des réassureurs dans La variation pour les primes non acquises	265 610	0	73 295	0	440 827	0	91 793	0	871 525
Sous-Total 1	3 408 328	0	24 032 248	123 857 835	4 366 825	45 488 522	530 562	4 635 058	206 319 378
Prestations payées	-4 231 126	-468 836	-8 062 414	-82 925 700	-2 441 039	-37 164 224	-1 354 652	-5 823 379	-142 471 370
Charges des provisions pour prestations diverses	-7 943 913	222 972	1 550 893	-19 757 364	2 424 275	-124 976	204 067	608 487	-22 815 559
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 381 408	0	646 268	0	1 221 290	2 288 670	820 857	0	7 358 493
Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 630 643	0	1 386 832	2 201 413	-1 519 879	0	165 791	0	7 864 800
Sous-Total 2	-4 162 988	-245 864	-4 478 421	-100 481 651	-315 353	-35 000 530	-163 937	-5 214 892	-150 063 636
Frais d'acquisition	-5 026 820	-113 992	-6 843 684	-21 530 229	-3 631 389	-4 178 605	-1 245 885	0	-42 570 604
Commissions reçues des réassureurs	6 806 820	0	1 347 369	0	1 355 472	704 051	1 547 838	0	11 761 550
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	39 725	0	573 700	0	0	0	613 425
Part des réassureurs dans les charges des autres provisions techniques	185 646	0	-10 142	0	-3 090	0	-54 166	0	118 248
Sous-Total 3	1 965 646	-113 992	-5 466 732	-21 530 229	-1 705 307	-3 474 554	247 787	0	-30 077 381
Produits nets de placements	5 216 375	585 701	6 636 428	23 779 221	454 853	1 298 172	551 826	0	38 522 576
Autres produits techniques	0	0	0	134 165	0	0	0	0	134 165
Sous-Total 4	5 216 375	585 701	6 636 428	23 913 386	454 853	1 298 172	551 826	0	38 656 741
Autres charges de gestion nettes	-2 406 105	0	-5 236 146	-14 052 742	-2 420 178	-4 003 282	-808 975	0	-28 927 428
Sous-Total 5	-2 406 105	0	-5 236 146	-14 052 742	-2 420 178	-4 003 282	-808 975	0	-28 927 428
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	4 021 256	225 845	15 487 377	11 706 599	380 840	4 308 328	357 263	-579 834	35 907 674

➤ **PRNT1 : Produits des placements**

Les produits de placements s'élèvent à **96 289 284 Dinars** au 31/12/2023 contre **56 092 605 Dinars** au 31/12/2022.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
Revenus des placements immobiliers	228 763	2 594 580	2 823 343	2 850 631
Revenus des participations	53 931 928	2 802 265	56 734 193	23 367 975
Revenus des autres placements	3 150 506	29 934 245	33 084 751	26 683 223
Autres revenus et reprises des provisions pour dépréciations	3 093 130	553 867	3 646 997	3 190 776
Total produits de Placements	60 404 327	35 884 957	96 289 284	56 092 605

➤ **CHNT1 : Charges des placements**

Les charges de placements s'élèvent à **37 408 633 Dinars** au 31/12/2023 contre **17 781 061 Dinars** au 31/12/2022.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs		1 075 104	1 075 104	982 497
Frais externes		962 435	962 435	324 445
Frais internes, pertes sur titres et provisions	29 386 788	5 984 306	35 371 094	16 474 119
Total produits de Placements	29 386 788	8 021 845	37 408 633	17 781 061

➤ **Charges du personnel**

Les charges du personnel s'élèvent à **30 445 857 Dinars** au 31/12/2023 contre **28 127 437 Dinars** au 31/12/2022.

Rubriques	2023	2022
Salaires	22 211 455	20 085 548
Charges sociales	4 283 498	3 893 752
Autres	3 950 904	4 148 137
Total	30 445 857	28 127 437

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à **32 596 020 Dinars** contre **29 353 181 Dinars** en 2022.

➤ **PRNT2 : Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2023 à **1 006 235 Dinars** contre **593 036 Dinars** au 31/12/2022.

Nature de Produit	2023	2022
Avance sur TFP	227 875	216 166
Plus-value sur cession d'immobilisation	383 700	140 000
Rétrocession QP commission emprunt national	156 314	75 752
Assistance technique de COMAR CI	163 460	0
Autres	74 886	161 118
TOTAL	1 006 235	593 036

➤ **CHNT3 : Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2023 à **1 811 138 Dinars** contre **1 593 734 Dinars** au 31/12/2022.

Nature de charge	2023	2022
Part des frais généraux	1 811 138	1 593 734
Retenue à la source sur revenus des capitaux mobiliers	0	0
TOTAL	1 811 138	1 593 734

➤ Décompte fiscal

RESULTAT COMPTABLE	58 741 668
I- REINTEGRATIONS	74 407 395
- Provisions non déductibles	
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées	30 117 980
+ Provisions/SICAV;FCPR;OBLIGATIONS;AUTRES	74 275
+Provisions pour créances douteuses	39 661 003
- Provisions déductibles :	
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	1 682 254
+Provisions pour créances douteuses	0
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.	836
-Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.	2 770 748
-Abandon de créances non déductibles	62 405
frais cadeaux et réceptions	37 894
Contribution Conjoncturelle 2019	
II- DEDUCTIONS	37 570 227
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	37 570 227
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)	95 578 836
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	1 682 254
+Provisions pour titres cotés	1 682 254
+Provisions pour créances douteuses	0
- Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)	93 896 581
- Résultat fiscal après déduction des Provisions et avant déduction des déficits et des amortissements.	93 896 581
- résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements.(B/P)	93 896 581
IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	53 197 293
- Dividendes et assimilés. (2)	28 149 347
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.	0
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier 2011 ou celles acquises à partir du 1er janvier 2011 et cédées après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur	25 047 946
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.	
V- Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation	40 699 288
VII- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	40 699 288
Contribution Conjoncturelle	1 347 971
Contribution Sociale	1 347 971
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	84 248
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	7 000 000
- Résultat imposable (code B/P)	33 699 288
MINIMUM D'IMPÔT (20%) BENEFICE IMPOSABLE AVANT REINVESTISSEMENT) 20%	8 139 858
MINIMUM D'IMPÔT (CHIFFRE D'AFFAIRE) 0,2% 284 566 766,274	569 134
IMPÔT THEORIQUE	11 794 750
IMPOT SUR LES BENEFICES	11 794 750
IMPOTS AVANCES	8 559 400
IS A PAYER	3 235 350
RESULTAT NET	44 166 726

V. Transaction avec les sociétés du groupe

Primes et prestations

Société	Primes 2023	Règlements 2023
AMEN BANK	5 162 927	3 438 415
AMEN INVEST	53 017	49 949
AMEN SANTE	145 622	39 204
ASSURANCES HAYETT	31 987	1 969
CAFES BEN YEDDER	125 016	17 188
CAFES BONDIN	193 170	15 651
CLINIQUE EL AMEN BEJA	74 884	10 317
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	118 705	1 750
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	59 910	0
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	65 426	143
CLINIQUE EL AMEN MUTUELLE VILLE	125 530	35 736
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	125 788	7 575
COMAR IMMOBILIERE	13 202	11 478
EL IMRANE	50 158	54 731
ENNAKL AUTOMOBILES	2 646 293	1 264 424
GFCO	155 701	56 280
GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE	1 120	0
HUILERIES BEN YEDDER	4 986	0
INNOVA MEDIA	1 829	0
INNOVA PRODUCTIONS	330	0
KAWARIS	112 306	15 118
LA GENERALE ALIMENTAIRE	135 831	31 894
MAJESTIC HOTEL	14 470	250
MEDITRAC	231 857	31 087
PARENIN	1 184 249	383 559
PGI	31 516	25 312
SINEW	0	0
SNB	301 764	143 794
TUNISIE LEASING ET FACTORING	10 295 633	8 583 192
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	365 167	221 254
TUNISIE VALEURS	0	14 305
TUNISYS	83 374	60 096
	21 911 768	14 514 671

Dividendes encaissés

Société	Montant
AMEN BANK	16 697 060
AMEN CAPITAL	0
AMEN FINANCE COMPANY	771 436
AMEN PREMIERE SICAV	13 735
AMEN TRESOR SICAV	38 592
COMAR IMMOBILIERE	228 763
ENNAKL AUTOMOBILES	2 227 958
HAYETT	2 683 813
KAWARIS	223 675
MEDITRAC	267 492
SNB	90 200
SPCS	31 250
TUNINVEST SICAR	4 302
TUNISIE LEASING ET FACTORING	1 825 475
TUNISYS	35 906
	25 139 657

Loyers encaissés

Société	Montant
HAYETT	167 966
TUNISYS	177 844
EL IMRANE	147 923
CAFES BONDIN	50 457
AMEN SANTE	304 610
	848 800

VI. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2023 à **7 074 989 Dinars** contre **6 069 009 Dinars** au 31/12/2022 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2023 est de **1 005 979 Dinars** contre **4 391 425 Dinars** au 31/12/2022.

Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2023	2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	42 101 596	72 107 882
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-22 923 652	-52 870 584
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-18 171 965	-14 845 873
Variation de Trésorerie	1 005 979	4 391 425

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Frais de recherche et développement	986 929	3 568 356	2 912 701	1 642 584							0	0	1 642 584
Concessions, Brevets, licences, marques	22 236 498	2 927 387	0	25 163 885	18 212 486		2 440 181				20 652 667	0	4 511 218
Fonds de commerce	15 000	0	0	15 000							0	0	15 000
Total des actifs incorporels	23 238 427	6 495 743	2 912 701	26 821 469	18 212 486	0	2 440 181	0	0	0	20 652 667	0	6 168 802
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	22 985 035	1 748 576	934 216	23 799 395	19 745 688		1 267 126		132 500		20 880 314	0	2 919 081
Autres installations outillage et mobilier	1 046 472	21 586	0	1 068 058	885 718		94 366				980 084	0	87 974
Total des actifs corporels d'exploitation	24 031 507	1 770 162	934 216	24 867 453	20 631 406	0	1 361 492	0	132 500	0	21 860 398	0	3 007 055
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	75 312 331	0	169 837	75 142 494	20 077 534	0	2 803 916	0	1 297 900	0	21 583 550	0	53 558 944
Placements dans les entreprises liées													
Parts	117 621 801	9 954 449	4 500 000	123 076 250		30 248 322		62 589 702		34 809 805	0	58 028 219	65 048 031
Bons et Obligation				0							0	0	0
Total Placements dans les entreprises liées	117 621 801	9 954 449	4 500 000	123 076 250	0	30 248 322	0	62 589 702	0	34 809 805	0	58 028 219	65 048 031
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	212 143 424	19 933 867	15 232 023	216 845 268		11 053 454		17 263 516		18 749 756	0	9 567 214	207 278 054
Bons et Obligation	25 112 495	205 500 000	194 723 325	35 889 170							0	0	35 889 170
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	237 255 919	225 433 867	209 955 348	252 734 438	0	11 053 454	0	17 263 516	0	18 749 756	0	9 567 214	243 167 224
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	44 096 561	100 429 199	99 731 849	44 793 911		3 376 679		5 073 171		2 882 349	0	5 567 501	39 226 410
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 365 050	42 600 000	24 186 700	222 778 350		250 000					0	250 000	222 528 350
Autres Prêts	8 477 752	1 147 241	2 184 892	7 440 101		40 064					0	40 064	7 400 037
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers (CAT)	81 000 000	232 500 000	191 500 000	122 000 000							0	0	122 000 000
Autres	3 152	0	0	3 152							0	0	3 152
Total Autres placements financiers	337 942 515	376 676 440	317 603 441	397 015 514	0	3 666 743	0	5 073 171	0	2 882 349	0	5 857 565	391 157 949
Créances pour espèces déposées	15 048 223	6 534 653	7 106 574	14 476 302	0	0	0	0	0	0	0	0	14 476 302
Total Placements	783 180 789	618 599 409	539 335 200	862 444 998	20 077 534	44 968 519	2 803 916	84 926 389	1 297 900	56 441 910	21 583 550	73 452 998	767 408 450
Total Général	830 450 723	626 865 314	543 182 117	914 133 920	58 921 426	44 968 519	6 605 589	84 926 389	1 430 400	56 441 910	64 096 615	73 452 998	776 584 307

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023

	31/12/2023		
	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	75 142 494	21 583 550	53 558 944
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	201 174 875	10 334 340	190 840 535
SICAV	8 743 412	169	8 743 243
FCP	17 414 861	258 504	17 156 357
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	157 382 281	62 569 921	94 812 360
Obligations et autres titres à revenu fixe	258 667 520	250 000	258 417 520
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	122 000 000	0	122 000 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	14 476 302	0	14 476 302
Autres Prêts	7 443 253	40 064	7 403 189
Total	862 444 998	95 036 548	767 408 450

ANNEXE 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER AU 31/12/2023

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2019	N-3: 2020	N-2: 2021	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	88 490 755	109 105 097	59 342 114		
Provisions pour sinistres	51 887 960	47 318 923	69 552 108		
Total charges des sinistres	140 378 715	156 424 020	128 894 222		
Primes acquises	206 860 145	217 927 274	221 744 779		
% sinistres / primes acquises	67,86%	71,78%	58,13%		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2019	N-3: 2020	N-2: 2021	N-1: 2022	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	94 564 489	120 025 721	95 194 106	61 923 524	
Provisions pour sinistres	38 423 699	33 036 333	51 757 998	84 115 196	
Total charges des sinistres	132 988 188	153 062 054	146 952 104	146 038 720	
Primes acquises	206 860 145	217 927 274	221 744 779	243 365 253	
% sinistres / primes acquises	64,29%	70,24%	66,27%	60,01%	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2019	N-3: 2020	N-2: 2021	N-1: 2022	N: 2023
Inventaire N					
Règlements cumulés	98 504 469	125 591 065	106 280 651	97 805 885	66 876 592
Provisions pour sinistres	29 506 623	21 219 785	37 468 244	59 499 662	83 252 920
Total charges des sinistres	128 011 092	146 810 850	143 748 895	157 305 547	150 129 512
Primes acquises	206 860 145	217 927 274	221 744 779	243 365 253	253 122 772
% sinistres / primes acquises	61,88%	67,37%	64,83%	64,64%	59,31%

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2023

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des Placements Immobiliers	228 763	2 594 580	2 823 343	2 850 631
Revenus des Participations	29 823 189	21 844 325	51 667 514	22 427 494
Revenus des autres placements	30 352 375	11 446 052	41 798 427	30 814 480
Total Produits de Placements	60 404 327	35 884 957	96 289 284	56 092 605
Interêts	-29 970 282	-3 662 566	-33 632 848	-14 701 188
Frais externes	0	-962 435	-962 435	-324 445
Autres Frais	0	-2 813 350	-2 813 350	-2 755 428
Total charges de placements	-29 970 282	-7 438 351	-37 408 633	-17 781 061

**ANNEXE 12 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE
AU 31 DECEMBRE 2023**

	Vie	Total
Primes acquises		
-Primes Emises	7 300 469	7 300 469
Charges de Prestations		
-Prestations et frais payés	-2 013 535	-2 013 535
-charges des provisions pour prestations diverses	-1 287 713	-1 287 713
Solde souscription	3 999 221	3 999 221
-Frais d'acquisition	-713 650	-713 650
-Autres charges de gestion nettes	-430 422	-430 422
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 144 072	-1 144 072
-Produits de placements	1 426 524	1 426 524
-Autres produits techniques	0	0
Solde financier	1 426 524	1 426 524
Part des réassureurs dans les primes acquises	-60 538	-60 538
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	392 882	392 882
Commissions reçues des réassureurs	9 080	9 080
Solde de Réassurance	341 424	341 424
RESULTAT TECHNIQUE VIE	4 623 097	4 623 097

Informations complémentaires	
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	4 896 108
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	4 372 757
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	0
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	0
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	13 635 382
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	12 528 969
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N	1 079 008
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1	1 421 059

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT
TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU
31/12/2023**

	Montant
Primes acquises	
-Primes Emises	7 300 469
-Variation des primes non acquises	0
Charges de Prestations	
-Prestations et frais payés	-2 013 536
-charges des provisions pour prestations diverses	-1 287 713
Solde souscription	3 999 220
-Frais d'acquisition	-713 650
-Autres charges de gestion nettes	-430 422
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 144 072
-Produits de placements	1 426 524
-Autres produits techniques	0
Solde financier	1 426 524
Part des réassureurs dans les primes acquises	-60 538
Part des réassureurs dans les prestations payées	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	392 882
Commissions reçues des réassureurs	9 081
Solde de Réassurance	341 425
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	4 623 097

Informations complémentaires	
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	4 896 108
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	4 372 757
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	0
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	0
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	13 635 382
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	12 528 969
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N	1 079 008
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1	1 421 059

**ANNEXE 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTATTECHNIQUE
PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31/12/2023**

	Montant
Primes acquises	
-Primes Emises	256 338 182
-Variation des primes non acquises	-3 215 410
Charges de Prestations	
-Prestations et frais payés	-142 471 370
-charges des provisions pour prestations diverses	-22 815 559
Solde souscription	87 835 843
-Frais d'acquisition	-42 570 604
-Autres charges de gestion nettes	-28 927 428
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-71 498 032
-Produits de placements	38 522 576
-Autres produits techniques	134 165
Solde financier	38 656 741
Part des réassureurs dans les primes acquises	-46 803 394
Part des réassureurs dans les prestations payées	7 358 493
Part des réassureurs dans les charges de provisions	7 864 800
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	613 425
Commissions reçues des réassureurs	11 879 798
Solde de Réassurance	-19 086 878
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	35 907 674

Informations complémentaires	
-Provisions pour primes non acquises - Année N	73 739 223
-Provisions pour primes non acquises - Année N-1	70 523 813
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	436 114 414
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	412 317 549
-Prévisions de recours à encaisser - Année N	-37 887 639
-Prévisions de recours à encaisser - Année N-1	-33 765 719
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	13 919 676
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	12 786 891
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	25 954 467
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	25 761 736
-Provisions Mathématiques - Rente - Année N	14 362 417
-Provisions Mathématiques - Rente - Année N-1	14 421 206
-Provisions pour risques en cours - Année N	3 369 170
-Provisions pour risques en cours - Année N-1	1 495 283

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les Actionnaires

De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR
Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 304 419 679 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 44 166 726 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 26 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les

informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1^{er} avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Karim DEROUICHE

ECC MAZARS

Mohamed Hedi KAMMOUN

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les Actionnaires

De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances COMAR

Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La COMAR a cédé et racheté le même jour 578.820 actions AMEN BANK auprès de la société « HEAVY SA ».

Ces opérations ont été réalisés sans mouvement de fonds pour un montant convenu de 18 522 KTND.

La plus-value relative à cette opération s'est élevée à la clôture de l'exercice à 12 296 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 20 juin 2023.

III. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- En date du 29 novembre 2022, la COMAR a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la SICAR AMEN, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7 140 KTND.

A ce titre, la SICAR AMEN perçoit une commission de gestion de 0,5% l'an hors taxes sur l'encours du Fonds géré et sur une période maximum de 5 ans.

La COMAR sera rémunérée par les dividendes, les plus-values et les intérêts sur les placements qui seront encaissés par la SICAR AMEN dans le cadre de sa gestion du fonds durant la période du placement.

Aucune commission de gestion n'a été constatée à ce titre au cours de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- En date du 12 décembre 2022, la COMAR a conclu avec la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » une convention de placement en compte courant associé de 1.8 MD remboursable sur 3 ans et rémunéré à un taux égal à la moyenne arithmétique des TMM (publiés par la BCT) au titre des douze mois précédant la date de paiement des intérêts, majoré de 150 points de base.

Les produits constatés à ce titre en 2023 s'élèvent à 144 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- Le conseil d'administration du 14 décembre 2021 a autorisé votre société à conclure avec la COMAR Côte d'Ivoire (détenue à hauteur de 45%) une convention d'assistance technique en vertu de laquelle elle s'engage à fournir toutes les prestations de conseil et de suivi, demandées par la COMAR Côte d'Ivoire et nécessaires au bon déroulement du programme de développement de cette dernière, à cet effet la COMAR mettra à sa disposition, sans aucune restriction, la totalité de son savoir-faire.

En contrepartie de ces prestations, la COMAR refacturera à la COMAR Côte d'Ivoire les frais engagés dans le cadre de la mission d'assistance technique aux coûts réels, sur présentation de justificatifs précisant la nature des frais, la personne ayant accompli les prestations, le temps passé et le travail accompli.

Les taux journaliers prévus pour cette rémunération sont fixés selon le profil de la personne ayant accompli les prestations et seront révisés annuellement moyennant une majoration de 5%.

Toutefois, les frais refacturés ne peuvent pas dépasser 3% du chiffre d'affaires de la COMAR Côte d'Ivoire. Cette convention a été signée le 1^{er} avril 2022.

Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice s'élèvent à 163 KTND.

- Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,90% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 17 KTND.
- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,90% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 107 KTND.
- Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux à usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 246 KTND.

- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND.

Le montant comptabilisé à ce titre en charges de l'exercice 2023 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

- Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2023, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 41 KTND et 11 KTND.
- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2023, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 18 KTND.
- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant des loyers facturés par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 141 KTND hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 79 KTND.

- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2023, est de 42 KTND.
- La COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (dans laquelle elle détient 56,25% du capital) deux contrats de locations, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usages professionnel. Au titre de l'exercice 2023, les loyers facturés par contrat s'élèvent, respectivement, à 70 KTND et 54 KTND.

IV. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants :

Le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a renouvelé le mandat de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 KTND.

En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Suite à l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Hakim Ben Yedder en tant que Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a décidé de nommer Monsieur Lotfi Ben Haj Kacem en tant que Directeur Général pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a renouvelé le mandat de Monsieur Hakim Ben Yedder en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder à l'ancien Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 200 KTND.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 190 KTND.

Le comité de rémunération du 17 mai 2023 a fixé la rémunération annuelle du nouveau Directeur Général à 250 KTND.

Le comité de rémunération du 8 juin 2023 a fixé la rémunération annuelle du Vice-Président du Conseil d'Administration à 250 KTND.

Ainsi, la rémunération servie au titre de l'exercice 2023, pour le poste de Directeur Général, s'élève à 234 KTND répartie entre l'ancien et le nouveau Directeur Général respectivement pour 65 KTND et 169 KTND.

En outre, le Directeur Général et le Vice-Président du Conseil d'Administration bénéficient chacun d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Autres rémunérations :

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a coopté Monsieur Selim Azzabi en tant qu'administrateur. Il sera chargé de :

- Proposer et mettre en place une structuration financière et juridique efficiente sur laquelle s'appuiera le développement à l'international de la compagnie ;
- Mettre en place les mécanismes de contrôle au niveau de la COMAR et ;
- Poursuivre le développement à l'international une fois que la COMAR Côte d'Ivoire est bénéficiaire.

- Le comité de rémunération du 16 décembre 2020 a décidé de fixer la rémunération annuelle nette de Monsieur Selim Azzabi à 100 KTND.

En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

- Le comité de rémunération du 17 mai 2023 a décidé d'accorder à Monsieur Lotfi Ben Haj Kacem une prime de bilan de 280 KTND au titre de l'exercice 2022.
- Le comité de rémunération du 8 juin 2023 a décidé d'accorder à Monsieur Hakim Ben Yedder une prime de bilan de 300 KTND au titre de l'exercice 2022 et une prime proportionnellement à la durée l'exercice de fonction durant l'année 2023.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 200 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2023.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 40 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2023.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 40 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2023.

- Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en dinars) :

- Président et Vice-Président du Conseil d'Administration :

	Président du Conseil		Vice-Président du Conseil	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Rémunération	300 000	-	155 556	-
Total	300 000	-	155 556	-

- Directeur Général et Directeur Général Adjoint :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Rémunération	233 833	-	61 976	-
Primes 2023 (provision)	414 167	280 000	280 000	-
Total	648 000	280 000	341 976	-

- Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques :

Membres du Conseil d'Administration, du comité d'Audit et du comité des risques		
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Jetons de présence et autres rémunérations	427 687	286 857
Total	427 687	286 857

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

Tunis, le 1^{er} avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Karim DEROUICHE

ECC MAZARS

Mohamed Hedi KAMMOUN